

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 2 février 2015 à 20h00 heures à la salle 3 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

PRÉSENCES

Monsieur Sylvain Deschênes	Monsieur Réjean Geneau
Madame Chantal Proulx	Monsieur Fernand Gauthier
Monsieur Stéphane Deschênes	Monsieur Guildo Castonguay

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, directeur général, est présent.

1. Mot de bienvenue et Moment de recueillement

2. Lecture de l'ordre du jour

3 ADMINISTRATION

3.1. Adoption du procès verbal du mois de janvier 2015

15-02-20

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 12 janvier 2015.

3.2. Adoption des comptes à payer

15-02-21

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéros # 19429 à 19479	65 065.70\$
Prélèvements no 1400 à 1409	8 990.41\$
Rémunération élus janvier 2015	1 823.80\$
Rémunération employés (28/12 au 17/01)	19 019.86\$
Rémunération pompiers (28/12 au 17/01)	1 897.87\$
Total	96 797.64\$

3.3 États financiers au 31 janvier 2015

15-02-22

Proposé par Réjean Geneau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les états financiers au 31 janvier 2015.

3.4. Présentation et approbation de l'état des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales

15-02-23

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver l'état préparé par le directeur général et soumis au conseil municipal en regard des personnes endettées pour taxes municipales et/ou scolaires envers la municipalité, le tout en conformité avec l'article 1022 du code municipal (L.R.Q., chapitre C-27.1)

De faire parvenir un avis enregistré à tous les contribuables ayant des taxes municipales dues pour l'année 2012 et l'année 2013.

3.5 Transmission à la MRC de La Mitis de l'état des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes

15-02-24

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers que :

Conformément à l'article 1023 du Code municipal (L.R.Q., chapitre C-27.1) de transmettre avant le vingtième jour du mois de mars 2015 au bureau de la municipalité régionale de comté l'état des immeubles qui devront être vendus

pour le non-paiement de taxes municipales et/ou scolaires. Toutefois, le secrétaire-trésorier est autorisé à :

Soustraire de la présente liste tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté la totalité des sommes dues pour l'année 2012 sous forme de chèque certifié ou en monnaie légale;

Et à :

Soustraire de la présente liste tout immeuble dont le propriétaire aura fait une entente de paiement par chèques postdatés déposés au bureau municipal et couvrant la totalité des sommes dues pour l'année 2013 et ce, avant le 13 mars 2015.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

- 15-02-25 **3.6. MRC de La Mitis – vente pour taxes, représentant**
- Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Martin Normand, directeur général à représenter la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski pour faire l'acquisition des immeubles situés sur son territoire, si cela s'avérait nécessaire.
- 15-02-26 **3.7 Don 50\$ Harmonie du Mistral**
- Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 50\$ à l'Harmonie du Mistral pour leur activité.
- 15-02-27 **3.8 Appui à la coalition « Touche pas à ma région »**
- CONSIDÉRANT** l'abolition des CRÉ, véritables outils de développement qui permettent la concertation des intervenants du développement régional, la cohésion de leurs actions et la prise en charge de l'avenir des régions du Québec;
- CONSIDÉRANT** les coupures dramatiques des instances, dont les missions sont centrées sur le développement territorial, rural et régional, notamment les CLD, les CÉDEC et les CJE;
- CONSIDÉRANT** le sort fatal pour Solidarité rurale du Québec, coalition des forces vives des milieux ruraux et régionaux dont la mission est de promouvoir la revitalisation et le développement du monde rural, de ses territoires et de ses communautés;
- CONSIDÉRANT** le rôle central de ces organisations dans l'occupation dynamique du territoire, la prospérité du Québec et le maintien des valeurs de solidarité à la base de notre société;
- CONSIDÉRANT** le recours par le gouvernement à l'ouvrage «The Fourth Revolution» qui préconise un «état maigre» pour inspirer ses actions;
- CONSIDÉRANT QUE** les finances du Québec ne sont pas dans la situation d'extrême précarité telle qu'indiquée par le gouvernement, car le niveau d'endettement correspond à 55 % du PIB de 2014 et que l'augmentation du rapport dette/PIB depuis 2009 est de 5 %;
- Pour ces motifs, il est proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le maire afin de signer la pétition «Opposition au démantèlement des instances de développement des régions » mise en ligne sur le site Internet de la coalition Touche pas à mes régions et d'inviter les citoyens à venir signer la pétition papier qui sera disponible au bureau municipal.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Programme de formation des pompiers

15-02-28

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski prévoit la formation de 7 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Mitis. en conformité avec l'article 6 du Programme.

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Mitis.

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 Adjudication suite à un appel d'offres pour la réfection de la rue de l'Érable

15-02-29

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de suivre les recommandations d'Antoine Vallières-Nollet, ingénieur à la MRC de la Mitis et d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie « Entreprises Claveau Ltée » au montant total de 78 758.16\$, incluant les taxes.

5.2 Demande PRIMEAU / Mise aux normes des installations d'eau potable

15-02-30

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski doit procéder à la mise aux normes de ses installations d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a déjà été adressée au *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)*;

CONSIDÉRANT QUE la demande PIQM - 556 694 doit être reconduite au *Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Geneau et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski transfère la demande d'aide financière PIQM - 556 694 au *Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)*, pour les travaux de mise aux normes de ses installations d'eau potable ;

QUE la firme Roche ltée, Groupe-conseil, soit mandatée pour préparer et présenter la demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)*;

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet, si celui-ci est approuvé.

6. URBANISME

6.1 Offre de services / MRC pour modification de règlements d'urbanisme

15-02-31

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de la MRC de la Mitis pour les modifications concernant les règlements d'urbanisme au montant estimé en honoraire de 2 046.13\$, plus des frais de copies de plan de 93.50\$.

6.2 Demande CPTAQ / 491 principale

15-02-32

Le but de la demande étant de séparer une terre en 2 et la vendre aux propriétaires voisins qui annexeront ces parcelles à leurs propriétés respectives. Ils poursuivront la culture de ces terres qu'ils cultivent déjà depuis plus de 15 ans en vertu d'une entente.

Considérant le bon potentiel agricole des lots visés.

Considérant l'usage agricole actuel.

Considérant que le projet vise à maintenir les exploitations agricoles déjà effectives sur les lots visés.

Considérant que le projet aura pour effet de consolider des entreprises agricoles en opération.

Considérant que le projet ne vise pas d'utilisation autres qu'agricoles.

Considérant que le projet ne créera pas de propriétés de superficies insuffisantes pour y pratiquer l'agriculture.

Considérant que le projet respecte les règlements d'urbanisme.

Pour ces motifs, il est proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande d'autorisation de M. Daniel Hardy à la CPTAQ.

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 URLS / demande d'aide financière pour la semaine de relâche

15-02-33

Considérant que la Municipalité est membre de l'URLS du Bas-St-Laurent et que le projet répond aux objectifs et aux exigences du programme.

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Madame Nancy Ouellet à formuler une demande d'assistance financière auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-St-Laurent dans le cadre du programme de soutien financier en loisir 2014-2015 pour le projet « Semaine de relâche 2015. »

7.2 Demande de Permis de réunion / Chevalier de Colomb / 28 fév. 2015

15-02-34

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les Chevaliers de Colomb à faire une demande de permis de réunion pour leur activité « Chass-O-Maniac » du 28 février 2015.

15-02-35 **7.3 Don 50\$ au Club Lions pour leur activité de la St-Valentin**

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 50\$ au Club Lions pour leur activité de la St-Valentin.

15-02-36 **7.4 Autoriser le Club Lions pour un pont payant (avril)**

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Club Lions à effectuer un pont payant sur notre territoire le 4 avril 2015, conditionnel à l'approbation du Ministère des Transports. Le prêt de pancarte est également autorisé.

8. RAPPORT DES ÉLUS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS ET AFFAIRES NOUVELLES

15-02-37 **9.1 AFEAS/don Journée de la femme**

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 50\$ à l'AFEAS pour la journée de la femme.

15-02-38 **9.2 Fermeture des affaires nouvelles et de la période de questions**

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

15-02-39 **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 21h30 la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Georges Deschênes, Maire

Georges Deschênes
Maire

Martin Normand
Directeur général